

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017



## FUSION DES COMITES CODINF : une évolution, pas une révolution !

Les comités Codinf partagent un siège social commun, un objet ainsi que des moyens d'actions similaires – **faire respecter la loyauté des transactions commerciales** – même s'ils visent des secteurs professionnels différents.

Du fait de cette communauté d'intérêts et de moyens, nous projetons de rassembler les comités sous une seule association, renommée « **Comités Codinf** ». Cette fusion permettra aux comités existants de partager leurs moyens et de mener des actions communes et à plus grande échelle. De plus, elle entraînera une réduction significative des coûts de fonctionnement sans nuire à la poursuite de notre objet.

Afin de maintenir la spécificité sectorielle propre à chaque comité, chaque adhérent fera partie d'un collège au nom de son comité d'origine ou d'un des deux nouveaux collèges créés pour les frigoristes (Codefroid) et les fournisseurs de laboratoires (Codelab).

Le **21 juin prochain**, nous allons donc tenir une **assemblée générale extraordinaire** où cette fusion sera soumise au vote. **Soyez nombreux à participer ou envoyez-nous votre pouvoir** (cliquez [ici](#)) afin de faire passer cette réforme essentielle pour continuer à maintenir et développer des services toujours au plus près de vos besoins.

## CODINF ELLISPHERE : votre nouvelle plateforme d'information pour cibler, évaluer, surveiller et sécuriser vos risques

Dans les **toutes prochaines semaines**, CODINF va mettre à votre disposition une plateforme destinée à remplacer la base de renseignements de solvabilité Codinf Ellipro.

Beaucoup plus complète, la nouvelle plateforme vous permettra de

- Qualifier des prospects et chercher de nouveaux clients grâce à un outil de ciblage
- Consulter et surveiller la situation financière de ses clients
- Vous prémunir du risque d'impayés sur le client avec une assurance-crédit à la carte
- Mesurer la solvabilité, piloter et surveiller l'intégralité de ses clients et/ou fournisseurs

Disponible sous la forme d'une **offre forfait**, nous vous la proposerons à l'occasion de votre **réadhésion** mais vous pouvez en bénéficier dès à présent si vous le souhaitez.

Pour avoir un aperçu des services proposés, connectez-vous sur le portail et **visionnez la vidéo et la brochure de présentation** sur le lien suivant : <https://codinf.ellisphere.com/#login>



**CODEM**

**CODEB**

**CODEBAT**

**CODEMA**

**CODEMBAL**

**CODECOB**

**CODALIMENT**

**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00

Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)

Web : <http://www.codinf.fr>



## JOURNÉE DES COMITÉS : 21 JUIN MATIN

L'Assemblée générale sera suivie de la signature officielle par le CODINF de la charte « Relations Fournisseurs Responsables », en présence du Médiateur des entreprises :  
**ne manquez pas cet événement exceptionnel !**

Le CODINF prend un engagement en parfaite adéquation avec l'éthique de notre groupement associatif depuis sa fondation en 1932 : remettre plus de moralité au cœur des transactions commerciales. Le CODINF sera ainsi référencé parmi les Organisations socio-professionnelles signataires – consultables ci-après : [LISTE DES SIGNATAIRES](#)

Conçue en 2010 par la Médiation des Entreprises et le Conseil National des Achats, cette charte a pour but d'inciter les entreprises et organisations publiques à adopter des pratiques d'achats responsables. Par le biais de ses 10 engagements, elle participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

### Les principaux engagements :

- Appliquer la loi LME (loi de modernisation de l'économie)
- Créer une relation durable entre le donneur d'ordres et la PME
- Favoriser la collaboration avec les fournisseurs stratégiques
- Choisir un fournisseur en appréciant le coût total de l'achat et non pas seulement le prix apparent
- Prendre en compte l'impact environnemental
- Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise

Le CODINF promeut vigoureusement cette Charte auprès de ses adhérents :

- Pour qu'ils la croisent avec leurs listes de prospection (un client qui s'engage à bien payer est préférable à celui qui s'en garde bien...);
- Pour qu'ils l'utilisent comme un "accélérateur de paiement" supplémentaire auprès de leurs clients en cas de besoin ;
- Pour qu'ils en soient eux-mêmes signataires car cet engagement vertueux inspire confiance aux fournisseurs et peut les inciter à consentir un crédit plus large ;
- Pour qu'ils fassent savoir à leurs clients qu'ils l'ont signée et leur suggèrent d'adopter la même démarche.

Cette signature par le CODINF n'engage pas les adhérents eux-mêmes, ni les entreprises qu'ils représentent.

Tout adhérent intéressé par une démarche individuelle peut se manifester auprès de nous afin que nous le mettions en relation avec les personnes responsables du suivi de la Charte.

## CREATION D'UNE INTERFACE AVEC NOTRE SITE

Nous développons une interface test avec nos adhérents grossistes de Rungis afin de leur permettre d'alimenter directement le site d'incidents de Codinf et commander des lettres Codinfreco à partir de leur système de gestion comptable.



Pour être en mesure de proposer ce nouveau service au plus grand nombre d'entre vous et, en particulier, dans votre comité, nous avons besoin de répertorier les outils comptables et informatiques que vous utilisez dans le cadre de la gestion de vos comptes clients.

**Merci de prendre le temps (2 mins) de répondre à notre petite enquête en cliquant sur le lien suivant : [Enquête CODEM - Interface comptable.](#)**

## REGULARISEZ VOS INCIDENTS SUR VOTRE ESPACE !



Vous pouvez dorénavant régulariser vos incidents lorsqu'ils sont soldés en les cochant comme ci-dessus.